

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 01 avril 2026

PRESENTS :

Mesdames SEGUIN Cécile, DRESSAYRE Pauline, ECKERT Marie, DAVIRON Agathe, Messieurs, BENIT Michel, WURTZ Axel, BOURDIOL François, CALAS Vincent et SICRE Gabriel

ABSENTS:

Mme GALIBERT Christine (procuration à Vincent Calas)
Mme DELPECH Claire

Secrétaire de séance : M Axel Wurtz

La séance débute à 18h30

Mme Seguin ouvre la séance

1. Approbation du dernier PV

Le PV du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Indemnité de fonctions des élus

Mme le Maire informe l'assemblée que certains élus locaux peuvent percevoir des indemnités de fonctions, compte tenu de leur mandat : maire, maire adjoint, président, vice-président, Ces indemnités sont réglementées et plafonnées.

Elles sont fixées en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la strate de population de la collectivité.

Depuis le 01/01/2024, cet indice est de 1027 points, correspondant à l'indice majoré 835 (soit 4 110.52 € brut mensuel).

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation.

Elles constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Dans les communes, le Maire perçoit de droit l'indemnité au taux maximum fixé par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

Vu la délibération du Conseil municipal d'AZILLANET n°2026-05 fixant le nombre d'adjoints à 3,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités de fonction selon le barème en vigueur à savoir, pour une tranche de population communale de moins de 500 habitants : 28.10% pour le Maire et 10.89% pour chacun des adjoints

- dit qu'à compter du 20/03/2026, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints titulaires d'une délégation sera fixé comme indiqué ci-dessus,

- d'inscrire les crédits nécessaires dans le prochain budget municipal

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

3. Désignation des délégués

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants auprès des différents organismes et commissions extérieures.

1/ S.I.V.U.. Caserne des Pompiers Fontaigous

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein du SIVU Caserne des Pompiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : François Bourdiol

Délégué suppléant : Cécile Seguin

2/ S.I.A.E.P.

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Axel Wurtz, Cécile Seguin

Déléguée suppléante : Michel Benit

3/ Syndicat Mixte AUDE CENTRE

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein du Syndicat Mixte AUDE CENTRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : François Bourdiol, Axel Wurtz

Délégués suppléants : Gabriel Sicre, Marie Eckert

4/ Parc Naturel Régional du Ht Languedoc

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein du Parc naturel du Haut Languedoc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Agathe Daviron

Délégué suppléant : Pauline Dressayre

5/ OPERATION GRAND SITE :

Considérant qu'il convient d'élire 3 référents OGS, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein du Comit2 des élus du GSF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Michel Benit, Marie Eckert, Cécile Seguin

6/ HERAULT ENERGIE

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein d'Hérault Energie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Axel Wurtz

Délégué suppléant : Pauline Dressayre

7/ HERAULT INGENIERIE

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de représenter la commune d'Azillanet au sein d'Hérault Energie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguée titulaire : Axel Wurtz

Délégué suppléant : Cécile Seguin

8/ R.D.L. Insertion

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein de R.D.L. Insertion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguée titulaire : Cécile Seguin

Délégué suppléant : Agathe Daviron

9/ Office du tourisme

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein de l'Office du Tourisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguée titulaire : Christine Galibert

Délégué suppléant : Claire Delpech

10/ Délégué défense

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire en charge des questions de défense qui aura vocation à devenir interlocuteur à ce sujet, il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de développer les actions de sensibilisation aux questions de défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Vincent Calas

11/ Délégué Sécurité Routière

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire en charge des questions de sécurité routière qui aura vocation à devenir interlocuteur à ce sujet, il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de développer les actions de sensibilisation aux questions de sécurité routière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Michel Benit

12/ Commission Calamité Agricoles

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, au sein de la commission Calamité Agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : François Bourdiol

Délégué suppléant : Pauline Dressayre

13/ Comité Communal feux de forêt

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, au sein du comité communal des feux de forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Marie Eckert, François Bourdiol

Délégués suppléants : Vincent Calas, Cécile Seguin

14/ Fédération nationale des Communes Forestières :

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein de la Fédération nationale des Communes Forestières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué Titulaire : Michel Benit

Délégué suppléant : Vincent Calas

15/ Conseil d'ECOLE

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, au sein du conseil d'Ecole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguées titulaires : Marie Eckert, Cécile Seguin

Délégués suppléants : Agathe Daviron, Michel Benit

16/ Référent AMBROISIE

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire en charge des questions de la lutte contre l'Ambroisie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguée titulaire : Christine Galibert

17/ Référent MOUSTIQUE TIGRE

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire en charge des questions de la lutte contre le moustique tigre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Christine Galibert

18/ Com Com Minervoies au Caroux - Référent CULTURE :

Claire Delpech est désignée à l'unanimité.

19/ ENEDIS : Référent :

Axel Wurtz est désigné à l'unanimité.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

4. Désignation des référents des commissions intercommunautaires

Après présentation des commissions intercommunautaires, sont décidés ce jour les titulaires et suppléants des commissions Appel d'Offre, de la Communauté de Communes, et de l'Aménagement du territoire et bâtiment. La commission impôts de la communauté de communes a un fonctionnement différent et sera traité dans un prochain temps.

- Commission Appel d'Offre

Sont désignés titulaires Cécile Seguin, Gabriel Sicre, Pauline Dressayre

Sont désignés suppléants : Agathe Daviron, Axel WURTZ, Michel BENIT

- Commission Communauté de Communes

Sont désignés titulaires Michel Benit et Cécile Seguin

- Commission Aménagement du territoire et bâtiment

Sont désignés titulaires Michel Benit et Gabriel Sicre

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

5. Demande de dotation solidarité suite à la tempête Nils

Mme le Maire rappelle que la commune a été durement touchée par la tempête NILS qui a balayé le territoire les 11 et 12 février 2026.

Madame la Préfète de l'Hérault a décidé sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers de mobiliser la "*Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques*" (DSEC), soutien de l'État au financement des travaux de remise en état de certains équipements des collectivités affectées.

Madame le Maire propose de positionner cette aide de l'état sur le cimetière communal car en effet, les fortes rafales de vent ont eu pour conséquence la chute de 15 cyprès centenaires de plus de 10 mètres de haut.

Elle présente les devis de travaux qui consistent essentiellement en l'abattage des arbres, l'évacuation du bois.

Le Conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ, décide :

- **d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande de DSEC au taux le plus élevé possible auprès des services de l'Etat pour la remise en état du cimetière suite au passage de la tempête NILS,**
- **d'approuver le plan de financement pour un montant global de 12 480€ TTC**
- **d'autoriser Mme le Maire à déposer le dossier correspondant auprès des services de l'Etat et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier**

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

6. Questions diverses

- Les travaux au cimetière sont engagés, comme vu dans une précédente délibération.
- Les travaux de l'église sont quasiment terminés, le contact est pris avec l'architecte pour terminer les travaux de menuiserie et de ferronnerie.
- Le Foyer Rural émet la demande à la municipalité d'utiliser les locaux de la poste, à la place du stockage dans l'étage de la mairie. L'équipe approuve unanimement cette demande à condition qu'il soit clairement formulé que cet espace est mis à disposition en attendant des travaux et un prochain projet pour ces locaux.
- Un état des lieux a été effectué cette semaine avec les agents techniques municipaux. Pour les chemins communaux, priorité est donnée à des chemins pour lesquels des problèmes ont été remontés par les habitants. Un état des lieux a été réalisé également sur le matériel, avec un parc assez endommagé ; et plusieurs machines en panne.
- Des entretiens individuels ont eu lieu avec les agents techniques municipaux pour faire le point sur les difficultés prioritaires à aborder, et sur les prochains travaux de voirie. Des prochains entretiens sont prévus avec les autres agents municipaux.
- La garde champêtre a également été rencontrée ce matin. Il est proposé d'organiser une réunion publique afin de présenter son rôle et ses compétences aux habitantes et habitants, un soir dans le courant du mois de Mai. Le conseil municipal approuve cette initiative et Gabriel Sicre prendra en charge l'organisation de la réunion.
- Mr Beltran propose de mettre ses moutons dans le périmètre clôturé de l'ancienne STEP. L'ensemble de l'équipe approuve cette idée.
- **Des permanences sont proposées pour les administrés dans les locaux de la mairie. Le mercredi matin de 10 à 12h, et tous les 15 jours les mardi soirs de 18 à 19h.** Il sera aussi possible d'avoir des RV avec Mme le Maire les vendredis soirs et samedi matin. Les conseils municipaux devraient se tenir les mercredis ou les jeudis.

La séance est levée à 20h.

M le Secrétaire
Awel WURTZ



Mme le Maire
Cécile SEGUIN



